

## Création d'une Cellule d'accueil des maltraitances

Une cellule d'accueil a récemment été mise en place au sein du Mouvement des Focolari Belgique-Luxembourg. Des initiatives semblables ont été prises (ou sont en cours de constitution) dans toutes les zonettes du Mouvement des Focolari dans le monde, Mouvement qui applique la tolérance zéro en matière d'abus, encourage les victimes à se manifester et fait tout pour prévenir les abus et comportements inadaptés.

Toute personne qui aurait subi ou aurait été témoin, récemment ou par le passé, au sein du Mouvement, d'abus de quelque nature que ce soit (maltraitance sexuelle, physique, psychologique ou autre) ou qui aurait des questions relatives à ces matières peut s'adresser à cette cellule avec une totale garantie de confidentialité.

Le contact s'effectue par courriel : [beluxbepro@gmail.com](mailto:beluxbepro@gmail.com) et chaque question sera gérée collégialement avec des approches complémentaires. Actuellement trois personnes composent la cellule (*Anne Van den Bussche, juriste ; Françoise Supeley, médecin ; Georges Lecoq, psychologue, toutes trois soumises au secret professionnel*) et assurent l'accueil et la prise en charge des situations qui leur sont confiées.

Un document plus approfondi (*Vademecum – Bien-être et protection des mineurs - Mouvement des Focolari – BELUX*) détaille le cadre légal, les modalités de fonctionnement de cette cellule, les liens avec les législations locales ou les organes internes du Mouvement, les pistes d'accompagnement et de réparation. Ce document se trouve en lien sur le site [www.focolare.be](http://www.focolare.be)

Colette Le Tolguéneq

Ton Jongstra

Co-responsables du Mouvement des Focolari en Belgique et au Luxembourg

Février 2021